

PROCES-VERBAL
Séance du mardi 29 septembre 2015

Présents :	Mme Geneviève Hochstrasser	Présidente
	M. Jacques Marchand	Représentant communal
	M. Philippe Jeanfavre	Représentant civil
	M. Ettore Morelli	Représentant civil
	Mme Nadège Crausaz	Parent d'élève
	Mme Myriam Malherbe	Parent d'élève
	M. Karim Mazouni	Parent d'élève
	Mme Véronique Luethi Scepovic	Représentante scolaire
	M. Arnaud Aguet	Représentant scolaire
	M. Thierry Wolters	Représentant scolaire
Excusés :	M. François Barrat	Représentant civil
	M. André Guex	Représentant communal

Mme S. Jatton tient le procès-verbal de séance

Pré-Séance, visite du collège du Mottier D

L'ordre du jour:

- 1) Approbation du PV du 5 mai 2015
- 2) Inauguration site du Mottier 2015
- 3) Méthode de transmission des informations entre école/commune et parents : constat-amélioration
- 4) Communications de la Municipalité
- 5) Communications de la Direction
- 6) Divers et communications individuelles

Mme G. Hochstrasser, présidente, ouvre la séance à 20h00.

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est adopté.

1. Approbation du PV du 5 mai 2015

Aucune remarque n'étant faite concernant ce procès-verbal, il est accepté à l'unanimité.

2. Inauguration site du Mottier 2015

Mme G. Hochstrasser relève le travail et la bonne collaboration entre la commune et les écoles.

Le thème sera le tableau les trois danseuses du peintre Edgar Degas.

3. Méthode de transmission des informations entre école/commune parents : constat-amélioration

Mme G. Hochstrasser explique que deux conseillers communaux ont relevé une problématique de communication. Les parents ne sachant pas qui appeler en cas de problème. Le parascolaire étant nouveau, elle met en discussion la création d'une sous-commission autour de ce thème.

Au niveau du conseil communal, M. K. Mazouni informe que le moyen de transmettre les changements d'horaire des bus scolaires pourrait être revu.

M. J. Marchand propose que la sous-commission fasse un constat de tout ce qui peut arriver comme problèmes et pourquoi ne pas avoir un numéro vert communal comme point de chute. Ce numéro concernerait les bus, le réfectoire et l'UAPE.

La discussion a lieu sur une éventuelle sous-commission. L'idée proposée ne convient pas. Il sera nécessaire de reprendre le sujet pour l'améliorer et définir plus précisément le cadre de celle-ci.

4. Communications de la Municipalité

L'APE a organisé un cortège en fin d'année scolaire. Beaucoup d'enfants accompagnés de leurs parents y ont participé avec grand plaisir. Elle va venir présenter un projet en conférence des maîtres le mardi 3 novembre 2015.

A la suite de cette présentation, M. T. Wolters aura une discussion avec les enseignants primaires. Qu'attend l'APE de l'école sur ce sujet ?

Lausanne-Région a édité une brochure intitulée « être parents d'adolescents ». Elle se trouve sur le site de la commune du Mont-sur-Lausanne.

5. Communication de la Direction

A la rentrée d'août, l'établissement se compose de 840 élèves répartis dans 44 classes + une classe ressource et une classe de français intensif.

A la rentrée 2017, M. T. Wolters peut déjà prévoir que les collèges primaires seront trop petits.

Ile d'Yeu, le départ la première semaine a été très apprécié de la part des enseignants. EPS du Mont est parti pour la première fois sans l'EPS de Cugy. Ce camp a retrouvé une taille humaine.

M. A. Aguet relève que pour une question d'organisation de début d'année, un départ le vendredi serait plus approprié que le mercredi. Ça permettrait de préparer ce départ et d'avoir une vraie semaine d'école.

6. Divers et communications individuelles

Mme M. Malherbe demande comment fonctionnent les bus depuis la rentrée d'août.

Mme G. Hochstrasser rappelle que les horaires ont été confectionnés par CarPostal. Un horaire provisoire est mis en place durant les trois premières semaines.

Les deux ASP de la commune sont présents aux abords des collèges durant les deux premières semaines.

Une éducatrice de l'UAPE est présente dans chaque bus durant les deux premières semaines.

Mme M. Malherbe demande de redéfinir les critères de prise en charge, il y a une trop longue attente au Mottier.

Mme G. Hochstrasser rappelle le courrier de la commune avec les critères de prise en charge des élèves. Ils sont connus des parents avant l'inscription.

Un problème de langage de la part des chauffeurs est relevé.

M. K. Mazouni rappelle que suite au sondage de l'APE, les problèmes de langage ont été démentis. Les deux points faibles du sondage sont les temps de trajets ainsi que la sécurité aux arrêts de bus. A ce jour, il n'y a pas eu d'amélioration. M. K. Mazouni propose de transporter moins d'enfants afin de fournir une prise en charge de qualité.

Mme G. Hochstrasser rappelle que la commune doit véhiculer les enfants utilisant des chemins sans trottoir.

Mme N. Crausaz propose que certains enfants prennent le bus TL.

M. T. Wolters relève que si les critères ne sont pas redéfinis, il y aura un problème plus important l'année prochaine.

La prochaine séance aura lieu le mardi 8 décembre 2015 à 19h30, salle de travail de la médiathèque.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 21h30.

La présidente :



G. Hochstrasser

La secrétaire



S. Jaton